

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMENAY**SEANCE DU 17 JANVIER 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE DIX-SEPT JANVIER à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de ROMENAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Pascal DEBOST, Maire

Etaient présents : DEBOST Pascal, GALLAND Ginette, ANDRE Serge, DANJEAN Catherine, JENNEPIN Daniel, MARICHY Patrick, VAIRET Jean-René, LABRANCHE Céline, NAVOISEAU David, THEVENET André, DONGUY Roger, LANGERON Danielle, HAYNE Jean-Jacques, FLATTOT Sandrine, MORNAY Richard

Absent(s) / Excusé(s) : POUDOU Vincent (Pouvoir à GALLAND Ginette), COLIN Sandrine, AMADIEU Dimitri, CLERC Maud (Pouvoir à DEBOST Pascal)

Secrétaire de Séance : LANGERON Danielle

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la précédente réunion du 06 Décembre 2021.

TOUR DE TABLE

- M. le Maire présente ses vœux à l'ensemble du conseil municipal.

- Mme Ginette GALLAND informe l'assemblée de la visite à venir de la commune par le Sous-Préfet de Louhans (initialement prévue le 28.01.2022 et reportée au 25.02.2022) et fait part des sujets et thèmes qui pourraient être abordés. Elle propose de réunir la Commission Communication (composée de GALLAND Ginette, LANGERON Danielle, CLERC Maud, POUDOU Vincent, MARICHY Patrick, AMADIEU Dimitri) le 19.01.2022 à 10h00 afin de préparer cette visite.

- Mme Catherine DANJEAN fait un point sur le dossier du projet de vidéo protection : Consultation de 3 entreprises effectuée (BOUYGUES, CITEOS et SDAI) qui sont venues sur place avant de faire parvenir leurs devis ; Demandes de subventions en cours (Département et DETR). M. Jean-Jacques HAYNE demande si les caméras prévues sont des caméras 360 degrés. M. Roger DONGUY demande sur la base de quel montant ont été effectuées les demandes de subventions (Réponse : sur la base du chiffrage le plus élevé).

- M. Daniel JENNEPIN fait un point sur la dernière réunion du comité de la Foire de Pâques et l'organisation prévue de la Foire le 02.04.2022 avec un retour à l'ancienne formule, à savoir l'abandon du chapiteau coûteux pour l'association et du repas gastronomique qui sera remplacé par une formule « entrecôte ».

- M. Serge ANDRE fait un point sur les différents arrêts de travail des agents (restaurant scolaire, etc.) depuis fin 2021 et sur les difficultés rencontrées dans le cadre de leur remplacement. Il fait part à l'assemblée des travaux d'élagage effectués par les agents techniques, entre autres sur la Place du 8 mai 1945 et précise que l'engravillonement de ladite place sera refait prochainement. Il fait un point sur le nombre de cas de COVID au sein de l'école et sur les fermetures de classes. Il évoque le mouvement de grève du 13.01.2022 suivi par l'ensemble des enseignantes de l'école de Romenay mais également par le personnel communal (ATSEM + animateur territorial) et l'impossibilité de mise en place d'un service minimum d'accueil au sein de l'école et au sein des services périscolaires en raison d'un nombre insuffisant d'agents disposant des qualités nécessaires pour accueillir et encadrer les enfants dans de bonnes conditions. Afin de « désengorger » la cantine dans le contexte sanitaire actuel, il a été demandé aux familles qui le peuvent de ne pas utiliser le service de restauration scolaire, les parents ont été réceptifs à cette demande et cela a permis une amélioration des conditions d'accueil des enfants suivant le protocole sanitaire en vigueur qui est lourd et difficile à appliquer. Les retours concernant le nouveau logiciel de gestion de la cantine (ROPACH) mis en place depuis début janvier sont positifs.

- M. Roger DONGUY informe l'assemblée qu'une session de taille, d'entretien et de rajeunissement au sein de notre verger conservatoire (derrière le Champ Bressan) va être programmée par les Croqueurs de Pommes (samedi 19 février 2022 de 14 H à 17H) les personnes souhaitant y participer sont les bienvenues.

- M. Jean-René VAIRET fait un point sur la réunion qui a eu lieu à la Communauté de Communes concernant la voirie et le logiciel d'auscultation de la voirie permettant de diagnostiquer son état ; Les voies sont classées suivant 4 catégories, 30% d'entre elles sont en bon état (vertes), 25% d'entre elles sont à reprendre complètement (rouges), les 45% restantes sont classées en jaune (pas d'urgence) et en orange (réparations à prévoir). Une cartographie par commune va être envoyée prochainement par la CCTB.

- La parole est donnée à M. DANGUIN, présent dans l'assistance, qui souhaite mettre en avant le problème du ramassage des déchets ménagers / organiques toutes les 2 semaines par le SIVOM du Louhannais à compter de fin janvier 2022 (craintes de problèmes de quantités et de dégagements de mauvaises odeurs).

DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE : ETUDE DE DEVIS POUR CREATION DE RESERVE(S) D'EAU SUR LA COMMUNE (DANS LE CADRE ENTRE AUTRES DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DE L'EARL FERRAND)

Le Maire informe l'Assemblée qu'une demande de permis de construire a été déposée par l'EARL FERRAND pour la construction d'un hangar agricole à toiture photovoltaïque sur sa propriété située au 247 Chemin du Pain – Lieudit « Le Grand Biolay » à ROMENAY.

Dans le cadre de cette demande de permis de construire, les prescriptions du SDIS précisent que la commune doit assurer la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) soit par un hydrant soit par un point d'eau naturel ou artificiel, le conseil municipal doit donc délibérer.

Le conseil décide par 14 voix pour et 3 abstentions de valider la mise en place d'un PENA de 180 m3 au lieudit « Le Grand Biolay » afin d'assurer la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie), entre autres dans le cadre de la demande de permis de construire déposée par l'EARL FERRAND pour la construction d'un hangar agricole à toiture photovoltaïque sur sa propriété située au 247 Chemin du Pain, mais également pour l'ensemble du secteur du « Grand Biolay » à ROMENAY.

Il précise que des devis seront sollicités pour la fourniture et l'installation de l'équipement correspondant et l'emplacement le plus

adapté sera défini avec signature d'une convention si nécessaire.

Le conseil autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la création de ladite réserve d'eau, à signer tous les documents s'y rapportant et à donner suite au dossier de demande de permis de construire déposé par l'EARL FERRAND au lieu-dit « Le Grand Biolay » - 247 Chemin du Pain.

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE LA MAISON DE SANTE : DEMANDE DE REPRISE DU SOUTIEN FINANCIER COMMUNAL AUX CHARGES DE SECRETARIAT JUSQU'A L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU PROFESSIONNEL DE SANTE

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un soutien financier communal à hauteur de 217.25 € mensuels a été apporté à l'association des professionnels de la maison de santé depuis le 01.01.2020 jusqu'au 30.06.2021. Il fait part à l'Assemblée du courrier de l'association des professionnels de la maison de santé reçu le 28.12.2021 indiquant que la participation financière ayant pris fin en juin 2021 sans être reconduite, cela a mis leur établissement dans une situation financière fragile. L'association sollicite donc de la commune :

- la reprise du soutien financier jusqu'à l'installation d'un nouveau professionnel de santé

- le versement rétroactif du soutien financier pour la période de juillet à décembre 2021

Le Maire précise à l'Assemblée qu'une collectivité ne pouvant prendre des délibérations à effet rétroactif, une décision de versement rétroactif du soutien financier pour la période écoulée du 01.07.2021 au 31.12.2021 est impossible. Par contre le conseil municipal peut délibérer sur la reprise d'un soutien financier à compter de janvier 2022.

Le conseil municipal décide par 16 voix pour et 1 voix contre de reprendre temporairement son soutien financier à l'association des professionnels de la maison de santé afin d'assumer les charges de secrétariat et de participer financièrement à hauteur d'un montant de 217.25 € pour une durée de six mois (soit du 01.01.2022 au 30.06.2022).

Le Conseil précise qu'en cas d'installation d'un nouveau professionnel de santé, la participation financière de la commune aux charges de secrétariat sera stoppée.

REMBOURSEMENT GROUPAMA EN FAVEUR DE LA COMMUNE – SINISTRE BRIS DE GLACE DU 15.11.2021 SUR LE VEHICULE IVECO (622.82 €)

Le Maire rappelle à l'Assemblée le sinistre bris de glace survenu sur le véhicule communal IVECO le 15.11.2021.

Il informe l'assemblée que la Compagnie d'Assurance GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE a transmis un chèque de remboursement d'un montant de 622.82 €.

Le conseil accepte à l'unanimité le remboursement de Groupama Rhône Alpes Auvergne d'un montant de 622.82 €.

SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE : AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME (INTEGRATION DE LA DEMATERIALISATION MISE EN PLACE AU 01.01.2022)

Le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération n°2019-094 en date du 28.11.2019 validant l'adhésion au Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne à compter du 01.01.2020 pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol sur le territoire de la commune de Romenay et autorisant M. le Maire à signer la convention de prestation de service correspondante avec le Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne.

Il informe l'Assemblée qu'en raison de l'évolution des procédures et de l'intégration de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme à compter du 01.01.2022, un avenant à la convention initiale est nécessaire. Le conseil doit donc valider cet avenant et autoriser M. le Maire à le signer.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition d'avenant à la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol établi par le Syndicat Mixte de la Bresse Bourgogne afin d'intégrer la mise en place de la dématérialisation à compter du 01.01.2022 et autorise le Maire à signer l'avenant à la convention de prestation de service correspondant avec le Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne.

DEMANDE D'URBANISME EN COURS – POUR INFORMATION

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par OPEN ENERGIE SARL pour le compte de M. FELIX Daniel pour l'installation de 10 panneaux photovoltaïques sur sa propriété située « 2244 Route des Alpes ».

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par EDF ENR pour le compte de M. VOISIN Jean-Michel pour l'installation d'un générateur photovoltaïque en toiture sur sa propriété située « 1177 Route de l'Étang Neuf ».

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par Mme PUJO Audrey pour la construction d'une piscine sur sa propriété située « 1390 Route de Corcelles ».

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire fait part à l'assemblée du courrier d'ENEDIS relatif au remplacement du compteur électrique au local de la Chagne par un compteur Linky. Le conseil municipal propose de suspendre temporairement l'abonnement et de réfléchir à l'utilisation future du bâtiment. M. Jean-Jacques HAYNE propose l'idée de créer un local sport nature pouvant être mis à disposition par exemple de l'ABS pour les activités randonnée ou pour une activité Kayak sur l'étang. A la demande de M. le Maire, M. Jean-Jacques HAYNE accepte de se pencher sur le projet.

- M. le Maire évoque l'annulation, en raison du contexte sanitaire, de la soirée des illuminations le 11.12.2021 ainsi que du moment de convivialité prévu à la salle des fêtes le même jour pour la remise des colis de Noël aux anciens. Il remercie l'ensemble des bénévoles du CCAS qui se sont chargés de la distribution des colis directement aux personnes concernées à leur domicile.

- M. le Maire fait un point sur les travaux en cours par la société AXECOM pour le passage de la fibre sur la commune.

- M. le Maire évoque la rencontre avec un représentant du SDIS concernant les modalités de disponibilité des agents municipaux en tant que pompiers volontaires et le projet de mise en place et signature d'une convention de disponibilité

- M. le Maire informe le conseil municipal que les chaudières des 2 logements communaux de La Troffeta ont lâché et ont dû être changées en urgence. Plusieurs devis ont été sollicités et l'entreprise COMTET PIN de SAINT-JULIEN-SUR-REYSSOUZE a été retenue.

- Un point est fait sur les travaux réalisés à la salle socio-culturelle suite au sinistre (incendie) courant 2021. Restent à terminer quelques travaux de peinture ainsi que l'installation de la nouvelle armoire réfrigérée par l'entreprise CPC FROID.

- M. le Maire informe l'assemblée que plusieurs devis ont été sollicités auprès des entreprises CUNY, BBFC et CPC FROID pour la

fourniture et l'installation d'un four de remise en température au restaurant scolaire. L'offre de l'entreprise CPC FROID (la mieux disante) a été retenue courant décembre 2021 (avant l'application d'une hausse de 18% AU 01.01.2022).

- M. le Maire informe l'assemblée que l'entreprise COULON Jean-Michel ne pourra pas effectuer les travaux de réfection du pavage devant l'église pour lesquels elle avait été retenue. Des devis vont être redemandés aux autres entreprises précédemment consultées.

- Un point est fait sur les problèmes de fuites au niveau des châssis de désenfumage de la médiathèque, des études sont en cours afin de trouver une solution pérenne.

- M. le Maire évoque la fermeture du Bar des Sports et la décision du précédent conseil municipal, via une délibération du 31.03.2016, de se porter caution de l'emprunt souscrit par M. TERRIER Sébastien auprès de la Banque CIC pour l'achat des murs dudit bar.

M. Roger DONGUY indique qu'à sa connaissance, aucune délibération n'a été prise en 2016 sur ce point, alors qu'il était 1^{er} adjoint au Maire. M. le Maire répond qu'une délibération a bien été prise à l'unanimité à l'époque, et qu'elle se trouve dans le dossier.

- M. le Maire informe l'assemblée qu'un désherbage a été effectué à la bibliothèque, comme tous les 2 ans ; 1500 livres obsolètes ont été retirés. Après discussion sur le devenir de ces livres et plusieurs hypothèses avancées, le conseil municipal décide d'organiser une journée de distribution gratuite desdits livres à la salle des fêtes Jean Deniset, pour les personnes intéressées (date à définir).

- Une réunion de la Commission Musée (composée de Mmes DANJEAN Catherine, GALLAND Ginette, LABRANCHE Céline, Mrs. HAYNE Jean-Jacques et AMADIEU Dimitri) est à prévoir afin de travailler sur le devenir du Musée du Champ Bressan

- Un inventaire des travaux à effectuer dans les divers bâtiments et logements communaux est en cours

- Personnel communal : Mme Nadia KHAMARI a demandé une diminution de son temps de travail au sein de la commune (Passage de 35h hebdomadaires à 18h) afin d'augmenter son temps de travail au sein des ADMR; Les nouveaux contrats de travail de Mmes Fabienne HUGUES et Véronique RAVASSARD ont été établis à compter du 01.01.2022 pour une durée de 3 ans ; M. Franck VEUILLET sera en retraite début 2023 normalement.

- M. le Maire informe l'assemblée qu'une rencontre avec Mme le Maire de Cuisery et le Président de la Communauté de Communes a eu lieu dans le cadre du projet d'implantation d'une plateforme logistique à ROMENAY.

- M. le Maire informe l'assemblée qu'il ne parrainera aucun candidat à l'élection présidentielle

- M. Jean-René VAIRET évoque la demande de prolongation d'autorisation du domaine public faite par M. DANGUIN – LA RIMINI pour sa terrasse ainsi que le nettoyage des murs tagués de la Salle Jules Pont (devis à solliciter)

- Mme Céline LABRANCHE évoque les nouvelles directives concernant la mise en place de détecteurs de Co2 en milieu scolaire et les possibilités de subventions.

- M. le Maire fait part à l'assemblée des possibilités de formations pour les élus et fait le point sur la dernière réunion de communauté de Communes.

- La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 07.02.2022 à 19h00.

La séance est levée à 22 heures 45 minutes.

**LE MAIRE,
Pascal DEBOST**

